

**Comité Syndical reconvoqué
8 juin 2023**

**DELIBERATION N° 2023-06-050
Modification du tableau des effectifs**

Nombre de membres 105			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 1er juin deux mille vingt-trois, une nouvelle convocation du bureau syndical a été faite le 2 juin deux mille vingt-trois, en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales L'an deux mille vingt-trois, le huit juin, à dix-heures et trente minutes, le Comité Syndical re-convocqué s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Madame Marie-Laurence Sotty a été désignée secrétaire de séance. S'agissant d'une re convocation, le Comité peut valablement délibérer
En exercice	Présents	Votants	
105	7	7	

Présents :

GIANNI Don-Georges, POLI Xavier, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, CICCADA Vincent et EMANUELLI Paul-Jean

Pouvoirs :

Absents :

FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MARCHETTI François-Marie, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGIO Louis, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, VIVONI Ange-Pierre, GRAZIANI Frédéric, MAURIZI Pancrace, GUIDONI Pierre, PERFETTINI Martine, MILANI Jean-Louis, LINALE Serge, PERETTI Philippe, PELLEGGRI Leslie, TIERI Paul, SIMONI Pierre-Baptiste, ROMITI Gérard, FRANCHI Horace, PADOVANI Jean-Jacques, BATESTTI Gilles, POLIFRONI Bruno, LACAVERTE Mattea, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, MINICONI Ange-Pascal, FAGGIANELLI François, SARROLA Alexandre, PASQUALAGGI Jean-Marie, VINCILEONI Antoine-Mathieu, MONDOLONI Christophe, VANNUCCI Stéphane, FRAU David, BONARDI Jean-Paul, COMBETTE Christelle, BACCI Christian, CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne-Andrée, SUSINI Jean, CORTICCHIATO Caroline, KERVELLA Philippe, OTTAVY Nicole, OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, PUGLIESI Pierre, SBRAGGIA Stéphane, VOGLIMACCI Charles-Noël, ADORNI Roméo, COLOMBANI Paul-André, DE PERETTI Don-Napoléon, BARTHELEMY Roxane, SEITE Jean-Marie, ACQUAVIVA François-Xavier, VUILLAMIER Jean-Marcel, FANTOZZI Jean-Michel, GAMBOTTI Alexandre, BELLINI Pierre-François, MURACCIOLI Jean-Jacques, SINDALI Philippe, FRANCESCHINI Christiane, NICOLAI Marc-Antoine, CIMIGNANI Marie-Flora, BERLINGHI François, MORTINI Lionel, SAULI Joseph, ANTONELLI Jean-Toussaint, CANANZI Ange, DOMINICI Jean, PASQUALI Gabriel, GIABICONI Jean-Charles, RAO Frédéric, GALETTI Joseph, TERRIGHI Charlotte, COSTA Paul, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, ALBERTINI Pierre-François, LECCIA Pascal, BARTOLI Paul-Marie, ISTRIA Patrice, PERENEY Jean, POMPONI Paul-François, CHIAPPINI Charles, STROMBONI Jeanne, SUSINI Grégory, CESARI Etienne, LOPEZ Denis, SIMONI Géraldine, SERRA Jean-Marc, QUILICHINI Paul, LUCCHINI Félicien

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 27/06/2023
et de la publication de l'acte le : 27/06/2023

 Pour le Président, par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230608-2023-06-050-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

Le Président expose,

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Conformément au code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Les besoins de la structure évoluent et nécessitent de faire évoluer le tableau des effectifs, en conséquence afin d'accompagner les évolutions de carrière des agents et de réaliser les recrutements nécessaires à la suite des mobilités de certains agents.

Le tableau des effectifs doit être mis à jour suite :

- aux avancements de grades 2023,
- à la promotion interne d'un rédacteur principal de deuxième classe et d'un ingénieur,
- à l'intégration directe d'un attaché dans le grade d'ingénieur territorial,
- à la suppression d'un poste d'opérateur valorisation textiles qui devait être pourvu en 2023 et qui n'est plus nécessaire compte tenu de l'optimisation du service.

Soit :

La suppression de : 1 poste Directeur général de service de 80 000 à 150 000 habitants
1 poste Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
1 poste Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
1 poste d'Adjoint administratif
4 agents de maîtrise
2 postes Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
4 postes Adjoint technique

La création de : 1 poste Attaché hors classe
2 postes Ingénieur

Le tableau des effectifs mentionne 145,46 ETP autorisés parmi lesquels 17 sont vacants et se répartissent comme suit :

- 2 postes en prévision des promotions internes au titre de l'année 2023
- 5 postes en prévision des avancements de grades au titre de l'année 2023
- 2 postes en vue de la réintégration d'agents en détachement ou en disponibilité
- 1 poste pour l'ajustement à la strate démographique du syndicat
- 1 pour une intégration directe
- 5 postes destinés à des recrutements en cours
- 1 poste permettant de s'assurer de la réactivité nécessaire au bon fonctionnement des services en matière de recrutement dans le respect des procédures règlementaires

La mise à jour du tableau des effectifs, reproduite dans le tableau ci-après a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial lors de sa séance en date du 1^{er} juin 2023.

GRADES OU EMPLOIS	Total des ETP autorisés au 01/06/2023	ETP Pourvus au 01/06/2023	GRADES OU EMPLOIS	Modifications du tableau		
				Suppression de poste	Création de poste	Total ETP
EMPLOI FONCTIONNEL						
Directeur général des services	1	0	Directeur général des services	1		0
Directeur général des services des communes sup à 150 000 hab	1	1	Directeur général des services des communes sup à 150 000 hab			1
Directeur général adjoint des services	1	1	Directeur général adjoint des services			1
Directeur général adjoint des services des communes sup à 150 000 hab	0	0	Directeur général adjoint des services des communes sup à 150 000 hab			1
Collaborateur de cabinet	0	0	Collaborateur de cabinet	0		0
TOTAL (1)	4	2	TOTAL (1)	1		3
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Administrateur général	0	0	Administrateur général			0
Administrateur hors classe	0	0	Administrateur hors classe			0
Administrateur	0	0	Administrateur			0
Directeur	0	0	Directeur			0
Attaché hors classe	1	1	Attaché hors classe		1	2
Attaché principal	2	2	Attaché principal			2
Attaché	3	3	Attaché			3
Rédacteur principal de 1ère classe	1	0	Rédacteur principal de 1ère classe			1
Rédacteur principal de 2ème classe	3	1	Rédacteur principal de 2ème classe			3
Rédacteur	4	2	Rédacteur			4
Adjoint administratif principal de 1ère classe	4	3	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1		3
Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	1	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1		1
Adjoint administratif	4	3	Adjoint administratif	1		3
TOTAL (2)	24	16	TOTAL (2)	3	1	22
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur général	0	0	Ingénieur général			0
Ingénieur en chef hors classe	0	0	Ingénieur en chef hors classe			0
Ingénieur en chef	0	0	Ingénieur en chef			0
Ingénieur hors classe	2	0	Ingénieur hors classe			2
Ingénieur principal	6	5	Ingénieur principal			6
Ingénieur	5	4	Ingénieur		2	7
Technicien principal de 1ère classe	2	2	Technicien principal de 1ère classe			2
Technicien principal de 2ème classe	1	1	Technicien principal de 2ème classe			1
Technicien	9	9	Technicien			9
Agent de maîtrise principal	9	7	Agent de maîtrise principal			9
Agent de maîtrise	10	6	Agent de maîtrise	4		6
Adjoint technique principal de 1ère classe	15	15	Adjoint technique principal de 1ère classe			15
Adjoint technique principal de 2ème classe	20	18	Adjoint technique principal de 2ème classe	2		18
Adjoint technique principal de 2ème classe	0,46	0,46	Adjoint technique principal de 2ème classe			0,46
Adjoint technique	49	43	Adjoint technique	4		45
TOTAL (3)	128,46	110,46	TOTAL (3)	10	2	120,46
TOTAL GENERAL (1+2+3)	156,46	128,46	TOTAL GENERAL (1+2+3)	15	10	145,46

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230608-2023-06-050-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1 et L.5711-1,
Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.313-1,
Considérant l'avis favorable du comité technique du 1^{er} juin 2023,
Considérant que les crédits sont inscrits au budget,
Ouïe l'exposé de Monsieur le Président,

A l'unanimité :

- DONNE acte au rapporteur des explications entendues,
- APPROUVE la modification du tableau des effectifs au titre de l'année 2023 selon le tableau représenté dans la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage en préfecture.

02B-200009827-20230608-2023-06-050-DE
Date de transmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023